

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, 14 janvier 2020 à 19H00

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est absent :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. LÉGISLATION
5. FINANCES
 - 5.1 Compte pour approbation
 - 5.2 Proposition de hausse de coût
 - 5.3 Transfert budgétaire (10 000 \$ pour réparation aréna)
 - 5.4 Taxation du lot 5 059 676
6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX
 - 6.1 Réparation du système de réfrigération de la glace de l'aréna
 - 6.2 Réparation de la surfaceuse
 - 6.3 Changement des serrures de l'aréna
 - 6.4 Bail de Location/achat pour des radios de communication numérique
 - 6.5 Bail de location pour photocopieuse
7. PERSONNEL
 - 7.1 Participation au comité sur le Service des incendies
 - 7.2 Forfait cellulaire employé
 - 7.3 Embauche d'employés pour la voirie
8. LOISIRS ET CULTURE
9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE
11. AUTRES SUJETS
12. Période de questions
13. Clôture / ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-01-01 Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2020-01-02 Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2019, de la séance d'ajournement du 10 décembre 2019, de la séance d'ajournement du 17 décembre 2019 et de la séance spéciale du 17 décembre 2019.

4. LÉGISLATION

5. FINANCES

5.1. COMPTE POUR APPROBATION

2020-01-03 **Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les listes des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de décembre 2019 au montant total de 137 711,00 \$ soient adoptés tels que présentées et détaillées comme suit :

Salaires et allocations payés :	47 557,09 \$
Factures payées :	33 359,19 \$
Factures à payer :	56 794,72 \$

5.2. PROPOSITION DE HAUSSE DE COÛT

2020-01-04 **Considérant** qu'il y a lieu d'ajuster les coûts d'inscription pour les diverses activités de loisirs de la Municipalité afin de tenir compte des coûts d'indexation de fonctionnement ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture a déposé une grille de coûts pour l'année 2020 ;

Considérant que les membres du conseil ont consulté la grille et émis leurs opinions à ce sujet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte la grille de coûts proposés par la responsable des sports, loisirs et culture.

5.3. TRANSFÈRE BUDGÉTAIRE

2020-01-05

Considérant que des réparations sont à effectuer sur le système de réfrigération de l'aréna ainsi que sur la surfaceuse ;

Considérant que le budget d'exploitation de l'aréna est insuffisant pour assumer les coûts ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise un transfert du budget de 10 000 \$ alloué aux projets de réinstallation du terrain de volley-ball et module de jeu à la réparation du système de réfrigération de l'aréna et de la surfaceuse.

5.4. TAXATION DU LOT 5 059 676

2020-01-06

Considérant que le propriétaire du LOT 5 059 676 a fait une demande au conseil afin de réviser sa taxation en fonction de sa situation particulière ;

Considérant que la propriété du LOT 5 059 676 est accessible seulement par le territoire de la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth ;

Considérant que la propriété du LOT 5 059 676 ne peut recevoir certains services offerts par la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et que ceux-ci doivent être demandés à la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth au besoin ;

Considérant que le directeur général propose que la Municipalité ne taxe pas les services qui peuvent être offerts que hors de son territoire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil décrète que la Municipalité ne taxe pas les services du LOT 5 059 676 qui ne sont accessibles qu'à l'extérieur du territoire.

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. RÉPARATION DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE LA GLACE DE L'ARÉNA

2020-01-07

Considérant qu'il y a eu un bris du système de réfrigération de la glace de l'aréna ;

Considérant que l'aréna est fortement utilisé pour la saison d'hiver 2019-2020 et que le conseil désire poursuivre les activités qui y sont planifiées ;

Considérant qu'une soumission au montant de 8 435,00 \$ plus taxes a été présentée à la Municipalité par la firme Réfrigération Trottier inc. ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la soumission de la firme Réfrigération Trottier inc. pour un montant de 8 435,00 \$ plus taxes pour la réparation du système de réfrigération de la glace.

6.2. RÉPARATION DE LA SURFACEUSE

2020-01-08

Considérant que la transmission de la surfaceuse de l'aréna est défectueuse et ne permet plus à celle-ci de reculer ;

Considérant que la surfaceuse est nécessaire aux activités principales de l'aréna ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise un budget de 2 000,00 \$ pour la réparation de la surfaceuse.

6.3. CHANGEMENT DES SERRURES DE L'ARÉNA

2020-01-09

Considérant que plusieurs clés des diverses serrures de l'aréna ont été prêtées sur une longue période de temps et sont présentement toujours en circulation ;

Considérant que la Municipalité a comme objectif de mieux contrôler les allées et venues dans l'aréna ;

Considérant la Municipalité veut se doter d'un meilleur système de contrôle de la sécurité pour l'aréna ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise un budget de 1 200,00 \$ pour modifier le système serrures des divers locaux de l'aréna.

6.4. BAIL DE LOCATION/ACHAT POUR DES RADIOS DE COMMUNICATION NUMÉRIQUE

2020-01-10

Considérant que le service des travaux publics n'a plus de système de communication de radios mobiles fonctionnel ;

Considérant que le service des travaux publics doit compter sur un système de communication de radios mobile et que ce système peut également être utilisé dans le cadre de mesures d'urgence ;

Considérant que la firme Le Pro du CB, propriétaire de l'antenne radio installée sur la citerne municipale a déposé une soumission afin de doter la Municipalité de radios de communication numérique ;

Considérant que la firme Le Pro du CB propose 6 appareils radio de communication numérique DMR et les équipements requis pour une location/achat sur un bail de 36 mois au montant de 275,91 \$ par mois ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la proposition de la firme Le Pro du CB pour une location/achat de 6 appareils radio de communication numérique DMR et les équipements requis ;

Que le conseil autorise la Municipalité à un engagement de 36 mois de location/achat pour un montant de 275,91 \$ par mois ;

Que le directeur général soit autorisé à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité.

6.5. BAIL DE LOCATION POUR PHOTOCOPIEUSE

2020-01-11

Considérant que la photocopieuse de la Municipalité est arrivée en fin de vie et nécessite beaucoup d'entretien et génère des coûts ;

Considérant que la photocopieuse n'offre plus un rendement adéquat pour les besoins de la Municipalité ;

Considérant que la Municipalité a fait des demandes de soumissions et que la firme Équipement Demers a déposé l'offre la plus avantageuse ;

Considérant que la firme Équipement Demers propose une location de photocopieuse sur un bail de 5 ans à un coût de 171,00 \$ plus taxes par mois avec un service à un coût de 0,007 \$ / copie N \$ B et 0,05 \$ / copie couleur (taux fixe pour 5 ans) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de la firme Équipement Demers pour la location d'une photocopieuse ;

Que le conseil autorise la Municipalité à un engagement de 60 mois de location pour un montant de 171,00 \$ plus taxes par mois avec un service à un coût de 0,007 \$ / copie N & B et 0,05 \$ / copie couleur (taux fixe pour 5 ans) ;

Que le directeur général soit autorisé à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité.

7. PERSONNEL

7.1. PARTICIPATION AU COMITÉ SUR LE SERVICE DES INCENDIES

2020-01-12

Considérant que des discussions doivent avoir lieu avec le personnel du service des incendies de la Municipalité concernant ;

Considérant que le conseiller, monsieur Cédric Quirion, est intéressé à participer au comité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate monsieur Cédric Quirion pour participer aux décisions avec le personnel du service des incendies de la Municipalité.

7.2. FORFAIT CELLULAIRE EMPLOYÉ

2020-01-13

Considérant que madame Valérie Lapierre, employée de la Municipalité aux sports, loisirs et culture, utilise son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de son travail ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité à octroyer une allocation de 20,00 \$ par mois à madame Valérie Lapierre pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel pour son travail.

7.3. EMBAUCHE D'EMPLOYÉS POUR LA VOIRIE

2020-01-14

Considérant les besoins en main-d'œuvre pour des postes d'opérateur aux travaux publics ;

Considérant que deux personnes ont soumis leur candidature à la Municipalité pour des postes d'opérateur ;

Considérant que les candidats ont les compétences requises pour effectuer des tâches d'opérateurs ;

Considérant que le responsable des travaux publics recommande l'embauche de monsieur Michel Grondin et monsieur Alexandre Fortin comme opérateur temporaire ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'embauche de monsieur Michel Grondin et monsieur Alexandre Fortin comme opérateur temporaire ;

Que monsieur Michel Grondin et monsieur Alexandre Fortin obtiennent un horaire régulier de 30 heures par semaine.

8. LOISIRS ET CULTURE

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de décembre 2019

11. AUTRES SUJETS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions furent posées par des citoyens et ont eu réponse de la part du conseil

13. FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2020-01-15

Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 21 janvier 2020.

Il est 22h20.

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.